



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 18 septembre 2017, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 527-2017, modifiant le règlement numéro 519-2017 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 150 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 12 juillet 2017.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 septembre 2017.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 20^E JOUR DE SEPTEMBRE 2017.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 27 septembre 2017.)